Image not found or type unknown

Dénoncer le bail commercial aprés la vente du commerce

Par **marite**, le **03/04/2014** à **17:11**

nous avons vendu notre commerce en juillet dernier,mais restons bailleur
peux t on dénoncer le bail par voix d'huissier 6 mois avant l échéance des 6 ans
mon mari est en retraite et si le preneur avait des difficultés à payer le loyer ce serait à nous de le régler à sa place ce qui nous préoccupe par ces temps de crise merci à l'avance pour votre réponse

Par **philippe magdelaine**, le **04/04/2014** à **09:17**

un bail commercial n'a pas une durée de 6 ans mais de 9 ans.
Dans la mesure où vous avez cédé le bail, vous n'êtes plus locataire et n'avez donc plus qualité pour le dénoncer !

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés